

## Résolution de la Commission exécutive nationale

### 1 | LA NÉCESSAIRE MOBILISATION EN CETTE RENTRÉE SCOLAIRE 2022 POUR COMBATTRE LA POLITIQUE DE RÉGRESSION SOCIALE D'E. MACRON ET DU GOUVERNEMENT

#### Le Président de la République et son gouvernement veulent aller encore plus loin dans la destruction des droits des salariés

Le 19 août, dans son discours à Bormes-les-mimosas, le Président Macron a exhorté la population à « accepter de payer le prix de la liberté », comprendre se serrer la ceinture et accepter toutes les contre-réformes tout en augmentant le financement de la militarisation. Le 24 août, introduisant le conseil des ministres, il ne dit rien d'autre : « nous vivons la fin de ce qui pouvait apparaître comme une abondance, celle des liquidités sans coûts, et nous aurons à en tirer les conséquences en terme de finances publiques. »

Le 14 juillet, il avait réaffirmé qu'il maintenait tous ses projets de contre-réformes. « Au retour de l'été il faudra un texte de loi sur la réforme du travail » prévenait-il. Voulant aller « plus loin » sur la réforme de l'assurance chômage en permettant « l'ajustement de l'indemnisation chômage (conditions d'éligibilité et durée d'indemnisation) en fonction d'indicateurs de l'activité économique », il voudrait conditionner le RSA à 15 ou 20 heures hebdomadaires d'activité, casser pôle emploi et généraliser l'apprentissage. Concernant les retraites, il maintient son intention de « décaler l'âge de départ légal jusqu'à 65 ans à l'horizon des années 2030 » et fixe son calendrier : « Je pense que dès l'été 2023, il faut qu'on ait une première entrée en vigueur ». Le président, fragilisé, cherche à appliquer sa politique destructrice en lançant un conseil national de la refondation (CNR) devant débiter le 8 septembre, et entend associer les organisations syndicales : « Au sortir de l'été, il y aura une discussion avec toutes les forces vives de la nation sur tous les sujets. Il y aura ensuite un travail avec les forces syndicales et patronales ». La CEN du SNFOLC, comme la CEF, dit « Non au CNR » et « considère que la mobilisation interprofessionnelle sur la question des salaires et contre la vie chère est plus que jamais à l'ordre du jour et elle s'inscrira dans les initiatives décidées par les instances confédérales ».

La « loi de protection du pouvoir d'achat » et la loi de finances rectificative, tournent le dos aux revendications des salariés et multiplient les mesures contre le pouvoir d'achat et les droits de tous.

Comme le souligne la confédération FO (communiqué du 4 août), il s'agit de mettre des rustines : « Alors que l'inflation en France atteint 6.1% en Juillet et qu'elle ronge le pouvoir d'achat des salariés, retraités, chômeurs et allocataires des minima sociaux, le PLFR prétend ainsi répondre à l'urgence par la sous indexation de la valeur du point d'indice fonction publique (+3.5%), des prestations sociales (+4%) et des aides personnelles au logement (+3.5%). Outre leur sous indexation, ces mesures ne prévoient pas d'effets rétroactifs au 1<sup>er</sup> Janvier et entérinent donc de fortes pertes de pouvoir d'achat ».

Le gouvernement saisit l'occasion d'une nouvelle charge contre la Sécurité Sociale, les salaires et le droit aux congés. Le gouvernement élargit et rebaptise la « prime Macron » en « prime de partage de la valeur » permettant aux employeurs privés de verser des primes exonérées des cotisations qui financent la SÉCU. La loi de finances rectificative autorise la monétisation des RTT et laisse les salariés seuls face aux pressions des employeurs. Ces deux dispositifs ne sont en rien des augmentations de salaires. Dans tous les cas, les salariés paient la note.

#### Contre un gouvernement qui veut en finir avec le Statut général et les droits

Le ministre Guerini de la transformation et de la fonction publiques poursuit les contre-réformes engagées. L'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet est un prétexte pour parachever son « chantier de l'attractivité », en engageant un « travail de refondation de notre système de rémunération et de parcours de carrière pour en renforcer l'attractivité et la dynamique ». A l'instar du conseil national de la refondation, le ministre veut mettre en place une concertation avec les fédérations de fonctionnaires et des négociations après les élections professionnelles de décembre 2022. Dès les votes de l'assemblée nationale, les ministres, Dussopt et Attal ont annoncé leur volonté de réduire le « déficit public » lors de l'examen du budget 2023, avec des conséquences immédiates : suppressions de postes, explosion des missions et du temps de travail

en échange de quelques miettes d'augmentations indemnitaires ou indiciaires. La situation est pourtant critique dans les services publics notamment à l'hôpital public où de nombreuses urgences hospitalières sont fermées faute de personnels, tout comme pour les pompiers qui, combattant les incendies, dénoncent un manque d'effectifs alors que dans le même temps, l'ONF, qui gère les massifs forestiers, supprime 475 postes sur 8400 et que Météo-France, qui a perdu 1 000 postes en 10 ans, est accusée par le gouvernement de n'avoir pas prévu les orages en Corse. La CEN, comme la FGF-FO, « exige l'arrêt immédiat de toutes les suppressions de postes dans la fonction publique [...] et un plan massif de recrutement statutaire », « réaffirme son opposition au protocole PPCR » et exige l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 » (résolution générale du Congrès de la FGF FO de juin 2021 à Nancy).

### Pour l'augmentation générale des salaires

La CEN comme la CEF « revendique l'ouverture sans délai d'une négociation pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000, pour améliorer les grilles de tous les agents, et pour sortir les AED, AESH et tous les personnels précaires de la pauvreté, avec un vrai statut, un vrai salaire ! », et revendique l'indexation des salaires sur l'inflation.

Le gouvernement refuse d'y répondre, puisqu'il n'augmente le point d'indice que de 3,5% alors que l'inflation s'élève en juillet sur un an à + 6,1 %, et qu'il annonce une entrée dans la carrière des enseignants avec « au moins 2 000 euros » sans précision sur les modalités, sans augmenter les salaires de tous les personnels sur toute la carrière. Le gouvernement a également annoncé une hausse du budget 2023 de 3,6 milliards d'euros pour financer des mesures de déréglementation et de destruction de l'école notamment les projets d'innovation pédagogique, l'apprentissage etc.

Pour les assistants d'éducation, le décret et l'arrêté publiés le 9 août 2022 qui permettent la CDIisation après 6 ans et l'accès à l'indice majoré 362 soit 1490 euros nets par mois (à temps complet), sont insuffisants et dangereux. Non seulement ils entérinent une rémunération très faible mais ils instituent un CDI sans la moindre garantie d'accès, sans augmentation de salaire, une évaluation par le CPE et la perte des 200h de crédit de formation pour les AED étudiants en CDI.

Pour les AESH, l'augmentation du SMIC a écrasé l'effet des avancements d'échelon des trois premiers niveaux, effaçant le bénéfice de l'ancienneté pour ceux qui sont en CDI. La CEN revendique l'augmentation des rémunérations des AED et AESH.

### Organiser la riposte à la rentrée 2022 qui consacre la casse de l'École publique

Tout indique que la rentrée scolaire 2022 sera catastrophique dans les lycées et collèges, avec des effectifs par classe insupportables et des postes non pourvus. Le ministre a en particulier refusé de prononcer un moratoire

sur les milliers de suppressions de postes programmées à la rentrée. Il claironne « *qu'il y aura un prof devant chaque classe* », mais il explique qu'il refuse d'ouvrir les listes complémentaires, qu'il ne prendra aucune mesure urgente comme l'ouverture immédiate de concours exceptionnels pour palier le déficit de 4 000 enseignants non recrutés en juin 2022 aux concours, conséquence de la réforme Blanquer de la formation des enseignants, qu'il fera « *avec les moyens du bord* », qu'il faudrait renoncer aux remplacements car « *le banc de touche est très réduit* ».

La CEN revendique l'exigence de recrutement massif et immédiat de milliers d'enseignants nécessaires pour qu'aucun poste ne reste vacant et pour que tous les remplacements soient assurés, en commençant par celui des candidats sur les listes complémentaires du second degré, en organisant en urgence de nouvelles sessions de concours d'enseignants, sur la base d'un recrutement à bac +3.

La CEN, comme la CEF, « se félicite du succès de la réunion en visio du 24 août initiée par les candidats des concours inscrits sur les listes complémentaires lors de laquelle, en présence de la quasi-totalité des syndicats et de sections départementales de la FCPE, 135 collègues se sont connectés et de celui de la pétition exigeant leur recrutement, qui a dépassé les 10.000 signataires. L'annonce par le ministre de la possibilité offerte aux recteurs de recruter des professeurs des écoles sur les listes complémentaires pour pourvoir des postes vacants constitue un premier recul à mettre au compte de la mobilisation. » La CEN invite les syndicats à amplifier la mobilisation afin d'exiger que la totalité des listes complémentaires soient recrutées.

Alors que le ministre tente de généraliser le recours aux « *jobs dating* » ainsi qu'aux « *contractuels alternants* » en master MEEF percevant 700 euros par mois, la CEN refuse d'opposer contractuels et titulaires comme cherche à le faire le ministre, et rappelle son attachement indéfectible au statut général de la Fonction publique, aux statuts particuliers, revendiquant la titularisation de tous les contractuels, conformément au slogan Force Ouvrière « *Titulaires, le statut à défendre. Contractuels, le statut à gagner !* »

Le ministre programme la fin du CAPES et prépare, conformément à la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, la contractualisation du « *métier* » d'enseignant pour faire des économies budgétaires et en finir avec le Statut. Mais il veut encore aller plus loin en remettant en cause le droit à mutation, le ministre pourrait ainsi suivre les recommandations de la médiatrice de l'éducation nationale considérant le 25 juillet que les « *modalités d'affectation et de mutation [...] peuvent constituer un frein au recrutement des personnels dont le système éducatif a besoin* ».

C'est dans ce contexte que le ministre Ndiaye voudrait généraliser l'expérimentation marseillaise au moyen de son « *grand débat* », déclinaison du CNR présidentiel, en associant dès l'automne les personnels, les parents, les collectivités territoriales et autres « *partenaires* » des

établissements scolaires. Le ministre veut achever le travail entrepris par J-M Blanquer de casse du cadre national de l'École, des programmes nationaux disciplinaires avec leurs horaires d'enseignement, du baccalauréat et ses épreuves nationales, disciplinaires et anonymes. La circulaire ministérielle de rentrée prépare les contre-réformes à venir :

■ en sixième, « de nouvelles organisations pédagogiques [...] pour mieux accompagner la transition entre l'école et le collège »

■ en cinquième et quatrième, des « visites d'entreprises, mini-stages, rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité » sous la coupe des « comités locaux école-entreprises » pour préparer les élèves à leur arrivée dans le marché du travail

■ au collège, « une organisation des emplois du temps permettant [...] de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives » ; quelle place pour les professeurs d'EPS, fonctionnaires d'État qui devront donc cohabiter dans leurs établissements avec des animateurs associatifs ?

■ pour tous les établissements, poursuite de la campagne d'autoévaluation afin « d'entrer dans la culture de l'évaluation » et soumettre le fonctionnement des collèges et des lycées au projet local d'établissement.

La CEN du SNFOLC dénonce cette casse de l'École et la précarisation de très nombreux personnels dans un contexte d'explosion de l'inflation. Pour les AESH, la CEN se félicite du communiqué du 20 juillet des fédérations FNEC FP-FO, FSU, CGT éduc action, Sud éducation, SNALC et SNCL qui revendiquent ensemble « l'augmentation des rémunérations », « l'abandon des PIAL », « l'accès à des contrats à temps complet » et qui « décident de se revoir dès la rentrée pour organiser l'action commune la plus large possible en direction du ministre ».

La CEN du SNFOLC affirme ses revendications immédiates :

► comme la CEF, « l'organisation en urgence de nouvelles sessions de concours enseignants dans les académies ou matières déficitaires, sur la base d'un recrutement BAC +3 » et l'ouverture des listes complémentaires et des concours exceptionnels

► La création de toutes les classes nécessaires pour la rentrée 2022

► le maintien du cadre national de l'École : programmes, horaires d'enseignement, disciplines, missions et droits des personnels

► l'abrogation des réformes Blanquer du lycée, du baccalauréat et de parcoursup (au 15 juillet, 95 000 bacheliers attendaient toujours une réponse favorable sur parcoursup)

► le maintien des concours disciplinaires de recrutement pour les enseignants et l'accès au Statut pour les AESH et les AED

► l'abrogation de la masterisation et le retour à des concours à bac+3.

## 2 | POUR CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE, RENFORCER LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT :

La CEN, comme la CEF « réaffirme que, pour faire obstacle aux contre réformes que prépare le gouvernement, l'heure est à la réunion des personnels, à la tenue des instances, déjà programmées dans de nombreux départements, à la multiplication des tournées de services et établissements pour établir les cahiers de revendications et décider des moyens de les faire aboutir. » Elle appuie toutes les initiatives en ce sens prises dans les établissements, y compris par la grève. Forte des annonces enregistrées jusqu'à présent pour la syndicalisation 2022, la CEN appelle les instances des syndicats à élaborer, en lien avec l'activité et les campagnes du syndicat, un plan de développement et définir toutes les initiatives permettant de proposer largement l'adhésion au syndicat, réunions, HIS, AG, tournées d'établissement, formations etc.

## 3 | POUR CONFORTER ET RENFORCER LE SYNDICALISME INDÉPENDANT FO : AUGMENTER LE NOMBRE DE VOIX FO AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2022, UNE PRIORITÉ ABSOLUE

La CEN comme la CEF « se félicite de l'organisation par la confédération de la journée du 7 juillet 2022 dans le cadre de la campagne relative aux élections Fonction publique 2022 avec l'ensemble des secrétaires généraux des Unions Départementales et des secrétaires généraux des Fédérations Fonction publique. »

La CEN considère que le bouclage de toutes les listes FO aux commissions administratives paritaires, et aux comités sociaux d'administration en lien avec les instances fédérales, est une priorité absolue dès début septembre. Toutes les listes déposées aux CAP et aux CSA seront autant de leviers d'entraînement pour le vote FO au CSA ministériel, seul vote pris en compte pour la représentativité. La CEN invite également les instances des syndicats à mettre à l'ordre du jour la construction minutieuse du cahier des votants, nom par nom et donc voix par voix en associant tous les militants syndicaux.

C'est sur la base du cahier des votants que le vote Force Ouvrière sera construit à toutes les étapes qui précèdent la semaine du vote. La construction du cahier de votants concerne tous les adhérents du syndicat.

La CEN considère que la prise de contact avec les stagiaires lors des réunions d'accueil des rectorats, dans les établissements dès la prérentrée et les INSPE, puis le suivi régulier des stagiaires toute l'année, participe de la construction du cahier des votants. La CEN considère que la présentation de listes FO pour les élections au conseil d'administration peut être un galop d'essai pour construire le cahier de votants FO aux élections professionnelles.

La CEN invite les instances à dresser leur plan précis d'organisation dès la rentrée et jusqu'au scrutin du 1er au 8 décembre 2022 avec les instances FNEC et inter-FNEC FP-FO.

La CEN considère que la centralisation quotidienne s'impose pour que toutes les forces du syndicat se déploient sur les académies où des difficultés sont constatées. Les élections professionnelles, c'est une bataille de tous les camarades qui agissent ensemble pour maintenir et conforter la représentativité FO dans le contexte particulier de la politique gouvernementale visant à liquider les garanties collectives, le Statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers, le paritarisme. Renforcer la place de la FNEC FP-FO, maintenir la place de la FGF-FO comme première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État est un enjeu pour défendre les revendications. C'est aussi un enjeu majeur pour la confédération FO.

*Adoptée à l'unanimité*

